

**COMMUNE  
de  
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

**SECRETARIAT**

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17

Fax (064) 43.17.21

-----

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 27 NOVEMBRE 2000.-**

**DOCUMENTATION.-**

1.- Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Dix-sept demandes de concessions de terrain aux cimetières communaux nous sont parvenues depuis la dernière séance du Conseil Communal.

Elles émanent de :

**CIMETIERE DE LA POTREE**

Concessions temporaires pour 15 ans.

DESSIMEON Nicole

Rue de Brouckère, 50

7140 MORLANWELZ

C.T.D.

Conc. : 10.000.-

DE MIDDELAER Micheline

Rue de la Grattine, 33

7140 MORLANWELZ

C.T.D.

Conc. : 7.200.-

VERVOORT Jeanne

Allée du Château, 20

7140 MORLANWELZ

C.T.S.

Conc. : 10.000.-

COURTOIS Gisèle

Grand-Rue, 51

7140 MORLANWELZ

C.T.S.

Conc. : 10.000.-

RENARD-DELAITE

Rue des Baichas, 28/1

7160 CHAPELLE-LEZ-

HERLAIMONT

C.T.S.

Conc. : 10.000.-

/...

DETROYER Marcel  
Rue Solvay, 70  
7160 CHAPELLE-LEZ-  
HERLAIMONT C.T.S. Conc. : 10.000.-

DEPREZ Sabine  
Rue Saint-Hilaire, 82  
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 12.000.-

PECRIAUX Simone  
Rue du Carrelage, 37  
7100 LA LOUVIERE C.T.D. Conc. : 10.720.-

Concessions pour 50 ans.

CASTIAUX Gérard  
Rue de Cronfestu, 81  
7140 MORLANWELZ 2,5 m<sup>2</sup> Conc. : 40.000.-

BARDEAU René  
Rue Jean Jaurès, 8  
7140 MORLANWELZ 2,5 m<sup>2</sup> Conc. : 40.000.-

**CIMETIERE DE SAINT-ELOI**

Concessions temporaires pour 15 ans.

MOENS Roland  
Rue du Cimetière, 94  
4801 VERVIERS C.T.D. Conc. : 12.000.-

CAMP Anne  
Rue du Pairois, 18  
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 12.000.-

GUYAUX Thierry  
Rue Saint-Hilaire, 50  
7141 CARNIERES C.T.S. Conc. : 10.000.-

ALLERGNA Rosa  
Rue Vandervelde, 35/1  
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 12.000.-

./...

-3.-

JACOBUS Marcel  
Rue des Ecoles, 30  
7141 CARNIERES C.T.T. Conc. : 9.200.-

GERARD Beatrix  
Rue A.L. Martin, 21  
7141 CARNIERES C.T.D. Conc. : 12.000.-

### **CIMETIERE DE MONT-SAINTE-ALDEGONDE**

Concession temporaire pour 15 ans.

OLIVIER Albert  
Rue de Cronfestu, 161  
7140 MORLANWELZ C.T.T. Conc. : 14.000.-

-----

2.- Centre Public d'Aide Sociale – Budget de l'exercice 2000 – Modifications budgétaires n° 2 ordinaire et extraordinaire – Avis.-

### **SERVICE ORDINAIRE**

Recettes en plus : F. 2.081.041.-  
Dépenses en plus : F. 7.231.691.-  
Dépenses en moins : F. 5.150.650.-

L'intervention communale est inchangée.

### **SERVICE EXTRAORDINAIRE**

Recettes en plus : F. 10.446.496.-  
Recettes en moins : F. 500.000.-  
  
Dépenses en plus : F. 6.446.496.-  
Dépenses en moins : F. 500.000.-

-----

./...

./...

-4.-

3.- Budget communal de 2000 – Modifications budgétaires n° 3 ordinaire et n° 4 extraordinaire – Décision.-

Nous vous proposons d'adopter les modifications budgétaires numéros 3 et 4 dont les formules établies par le service des finances sont en votre possession.

-----

4.- Tableau des voies et moyens pour couvrir les dépenses extraordinaires au programme des travaux pour 2000 après modification budgétaire n° 4.-

Ce tableau est joint à la modification budgétaire.

-----

5.- Budget 2000 - Article 421/731JW/51 - Réfection de la rue Julien Weiler - Modification des voies et moyens et adaptation du crédit budgétaire.-

La réfection de la rue Julien Weiler figure en modification n°3 du budget 2000 du service extraordinaire pour un crédit budgétaire de 200.000 francs à couvrir par emprunt.

Votre délibération du 25 septembre 2000 précise le montant de la dépense à la somme de 193.661 francs et fait choix de la contraction d'un emprunt pour couvrir la dépense. Par ailleurs, les soldes des emprunts remboursés n° 1294 et 1370, devenus du boni extraordinaire, peuvent être utilisés pour payer cette dépense.

Nous vous proposons de revoir votre délibération du 25 septembre 2000 afin de déterminer l'utilisation du boni extraordinaire comme voies et moyens au lieu de l'emprunt.

La modification n° 4 du budget extraordinaire de 2000, mentionne ces modifications.

-----

./...

./...

-5.-

6.- Procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le quatrième trimestre 2000 – Notification.-

Vu l'article 131 de la Nouvelle Loi communale relative au contrôle de l'encaisse du Receveur communal, nous vous invitons à prendre connaissance de la situation de la caisse communale au 31 octobre 2000 telle qu'elle a été vérifiée pour le quatrième trimestre 2000.

La caisse communale présente au 31 octobre 2000 un solde positif de 74.501.935 francs selon le détail ci-après :

Compte courant au Crédit Communal	10.483.439
Compte ouverture de crédit	25.559.673
Compte Académie	3.489
Compte Bibliothèque	3.269
Compte Centre de plein air	217
Compte subsides et fonds d'emprunts	7.864.369
Escomptes de subsides	157.047
Dépôt à terme 44	30.000.000
Dépôt à terme 61	0
Placement en certificats de trésorerie	0
Compte courant à l'Office des Chèques Postaux	167.923
Caisse centrale du Receveur	262.509

-----

7.- Emprunts communaux – Approbation du cahier spécial des charges et mode de passation du marché – Décision.-

Pour faire face à diverses dépenses extraordinaires nous aurons recours aux emprunts tels que figurant au tableau des voies et moyens pour l'exercice 2000.

La loi sur les marchés publics rend compétent le Conseil Communal pour le mode de passation des marchés de services financiers.

Nous soumettons à votre approbation le cahier spécial des charges et vous proposons de recourir à un marché par procédure négociée sans publicité.

-----

./...

8.- Travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles – Cahier spécial des charges et devis estimatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'amélioration et d'entretien des ruelles, élaboré par Monsieur HENRIETTE Philippe, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n° 01.00.EV).

Le devis estimatif de ces travaux s'élève à 1.099.055 francs T.V.A.C.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 421/735/59 du service extraordinaire de l'exercice 2000.

Le marché sera passé par la procédure négociée.

La dépense sera couverte par un prélèvement du service ordinaire vers le service extraordinaire.

-----

9.- Aménagement de voies de secours à l'école fondamentale mixte des Trieux – Cahier spécial des charges – Devis estimatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet des travaux d'aménagement de voies de secours à l'école communale des Trieux, élaboré par Monsieur DAWANT François, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n° B.00.04).

Le devis estimatif s'élève à 498.772 francs T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 722/723 vt/52 du service extraordinaire de l'exercice 2000.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par la procédure négociée.

-----

10.- Travaux d'égouttage et de revêtement de sol au service des travaux – Cahier spécial des charges, métré et devis estimatif – Approbation – Décision.-

Nous soumettons à votre approbation le projet de travaux d'égouttage et de revêtement de sol au service des travaux, élaboré par Monsieur DAWANT François, Contrôleur des Travaux (cahier spécial des charges n° 03.11.MF).

Le devis estimatif s'élève à 2.377.590 francs T.V.A. comprise.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits et admis à l'article 877/732 tr/60 du service extraordinaire de l'exercice 2000.

Un emprunt sera contracté pour faire face à la dépense et le marché sera passé par la procédure négociée.

-----